



Déclaration SUD au CSE de la DO Grand Sud Est du 23 février 2022

Nous avons appris le décès d'un salarié sous-traitant sur un chantier d'Orange. Nous pensons bien évidemment à sa famille et à ses collègues.

Cet accident nous interpelle et nous bouleverse d'autant plus que d'autres salariés ont été blessés dans l'accident.

Bien sûr, l'enquête nous éclairera sur les circonstances de ce décès, mais nous avons tout de suite songé aux conditions de travail des techniciens sous-traitants. Peut-être que pour ce cas, il n'y aura rien à redire mais si notre premier réflexe a été de penser aux conditions de travail c'est parce que nous savons tous que les sous-traitants sont très souvent obligés d'enchaîner les interventions, les kilomètres et donc les heures sur le terrain.

Nous savons tous que dans ces situations-là des accidents peuvent arriver... et malheureusement arrivent.

Nous savons tous que par soucis d'économie, Orange sous-traite largement et abusivement.

Nous savons tous que le donneur d'ordre qu'est Orange impose de telles contraintes qu'il est bien compliqué aux sous-traitants de maintenir une qualité de service.

Nous savons tous que chez les sous-traitants le roulement de personnel est important avec les conséquences que cela implique et que l'on connaît sur la transmission de savoirs, etc..

Nous le savons tous, mais la direction d'Orange feint de l'ignorer. Les économies que cherche à faire l'entreprise ont un coût. Et ce coût est bien souvent la santé des salariés mais celle-ci n'est pas cotée en bourse et ne rapporte aucun dividende.

Alors Orange va continuer à appliquer sa politique et ainsi continuer à mettre en danger ses salariés et ses sous-traitants.

La question la plus importante qui se pose aujourd'hui est : jusqu'à quand ?